# GRILLE DE TARIFICATION

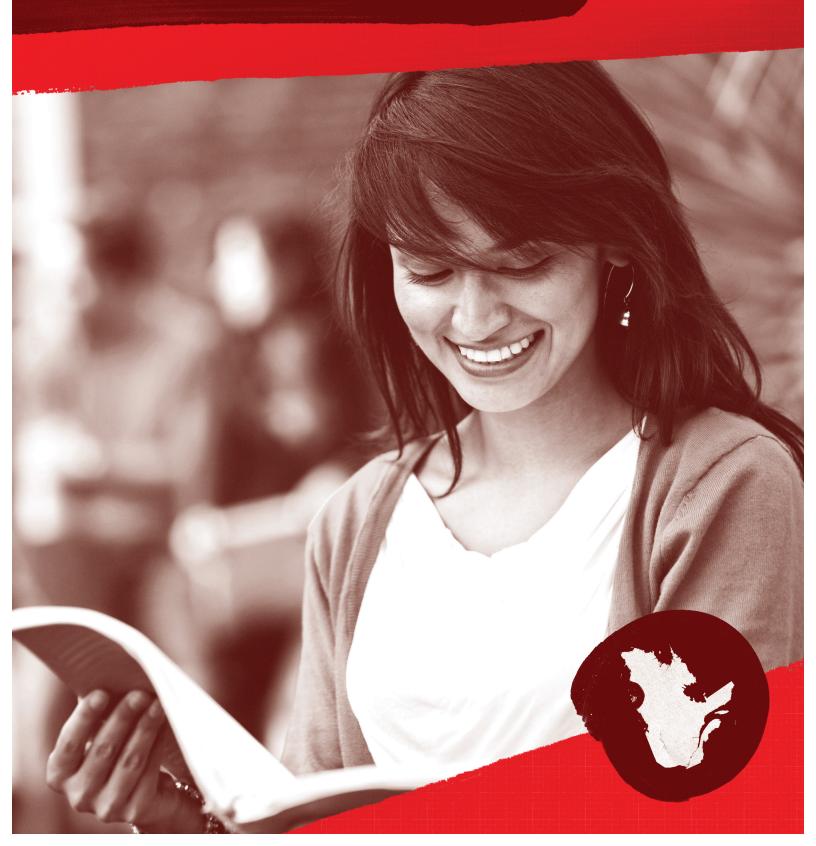
Année scolaire 2023-2024

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS RÉSIDENTS DU QUÉBEC



Direction des communications, des affaires étudiantes et du développement international

Adoptée en Mars 2023



# **DROITS**

## **DROITS DE SCOLARITÉ EXIGIBLES AUPRÈS DES** ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS **INSCRITS À TEMPS PARTIEL**

• Des droits de scolarité sont exigibles pour les étudiants inscrits à temps partiel dans un programme. Le conseil d'administration du collège a adopté à ce sujet le règlement no 10.

### **AUTRES DROITS NON UNIVERSELS**

- D'autres droits non universels et des frais pour des services tarifés sont exigibles en vertu des règlements no 2 et 4 du Cégep.
- Ceux-ci peuvent être consultés sur le site Web du collège, dans la section des documents officiels (www.cegepdrummond.ca).
- Les droits sont sujets à modification par le ministère de l'Enseignement supérieur.

### DROITS D'ADMISSION POUR **CERTAINES CATÉGORIES** D'ÉTUDIANTS

Audition et entrevue de pré-admission: 25 \$.

# **GRILLE DE TARIFICATION**

Grille de tarification des droits universels perçus auprès des étudiantes et des étudiants à chaque session.

DROITS UNIVERSELS	TEMPS	TEMPS PARTIEL			PERCEPTION
OBLIGATOIRES 1	COMPLET	3 cours	2 cours	1 cours	AUTOMATIQUE
Droits d'inscription universels	20\$	15\$	10\$	5\$	OUI
Autres droits afférents aux services d'enseignement	25\$	18\$	12\$	6\$	OUI
Droits de toute autre nature	141,01\$	60,82\$	60,82\$	60,82\$	OUI
COTISATIONS	TEMPS	TEMPS PARTIEL			PERCEPTION
COTTONIONS	COMPLET	3 cours	2 cours	1 cours	AUTOMATIQUE
Association générale étudiante du Cégep de Drummondville (AGECD) <sup>2</sup>	12\$	3 cours	2 cours 4 \$	1 cours	AUTOMATIQUE OUI
Association générale étudiante du		0 000.0			
Association générale étudiante du Cégep de Drummondville (AGECD) <sup>2</sup> Programme d'assurances	12\$	6\$	4\$	2\$	OUI

► TOTAL\*

244.85\$	146.66\$	133.66 9	5 120,66 <b>\$</b>	
_ : :, = =	_ :0,00 +		,, ,	٠.

CONTRIBUTIONS	TEMPS COMPLET	TEMPS PARTIEL			PERCEPTION
VOLONTAIRES3		3 cours	2 cours	1 cours	AUTOMATIQUE
Au nom des étudiantes et étudiants pour la Fondation du Cégep de Drummondville	10\$	5\$	5\$	5\$	NON
Au nom des parents des étudiantes et des étudiants pour la Fondation du Cégep de Drummondville	20\$	10\$	10\$	10\$	NON
TOTAL* Incluant contributions volontaires	274,85\$	161,66\$	148,66\$	135,66\$	

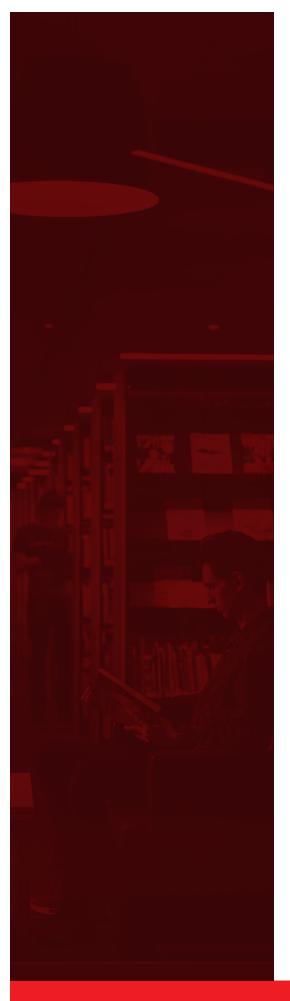
\* À ces frais s'ajoutent les **droits de scolarité** (voir la colonne de gauche).

- 1 Les droits universels sont exigibles en vertu 3 Les contributions volontaires sont du règlement no 2 adopté par le conseil d'administration du collège. Le paiement de ces droits constitue une condition d'inscription.
- 2 L'AGECD offre deux nouveaux programmes universels d'assurances pour les étudiants de la formation régulière. Vous pouvez prendre connaissance du programme auprès de l'AGECD. Une période de désistement est prévue au début de la session d'automne 2023 auprès du courtier pour le Programme d'assurances complémentaires.

Pour informations, contactez l'AGECD

819.850.3139 permanence.agecd@gmail.com **Local 1506** 

demandées et perçues par le Cégep au moment de l'inscription, mais ne constituent pas une condition d'inscription. Elles sont indiquées distinctement sur la facture.



# PAIEMENT DES DROITS, FRAIS ET AUTRES COTISATIONS

Par souci pour l'environnement, les factures ne sont plus envoyées par la poste. La facturation est accessible par le module Centre de paiement sur le portail Omnivox. Les frais peuvent être acquittés à l'aide d'une carte de crédit directement sur Omnivox, à votre institution financière à l'aide du numéro de référence à six chiffres ou au comptoir d'accueil du cégep en argent comptant, carte de débit, carte de crédit Visa ou Master Card, chèque certifié ou mandat poste.

Il est important de vérifier la date d'échéance de votre facture afin d'éviter une pénalité pour retard au montant de 25 \$ non remboursable.

# MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Le remboursement partiel des droits et des frais doit être demandé au plus tard le dernier jour ouvrable avant le début de la session. Pour connaître la procédure, prière de communiquer avec le Carrefour du registrariat et du soutien aux études au 819.478.4671, poste 4248. Les montants remboursables sont définis dans les règlements no 2 et 10 du Cégep de Drummondville.

Note: L'information présentée dans ce document était à jour au moment de sa rédaction en mars 2023.